

GESTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE

1. En principe, les projets agricoles qui sont techniquement appropriés et rentables devraient être également respectueux de l'environnement et du milieu social et conformes aux principes de développement durable. Parmi les exceptions se trouvent les projets qui transforment des espaces naturels importants du point de vue écologique, tels que les terres vierges, les mangroves, les marais salants et les forêts tropicales, ainsi que ceux qui, de façon indirecte, donnent lieu à des excès en matière de chasse ou d'abattage d'arbres dans les espaces naturels qu'ils rendent accessibles. Dans ces derniers cas, une bonne pratique agricole ne peut, à elle seule, suffire à prévenir les effets néfastes sur l'environnement et le milieu social et une planification appropriée, une évaluation des impacts sur l'environnement et le milieu social et des mesures d'atténuation seront nécessaires. La tâche du chargé de projet consistera, dès lors, à faire observer les politiques et les objectifs de la BOAD à l'aide d'une évaluation des impacts sur l'environnement et le milieu social visant :
 - (a) à faire en sorte que la décision de transformer un espace naturel en terre cultivée soit acceptable pour l'environnement et l'homme et que d'autres solutions soient envisagées, s'il y a lieu;
 - (b) à démontrer que les effets indirects ont été pleinement examinés et pris en considération dans l'élaboration de la mise en œuvre du projet et que des mesures d'atténuation ont bien été prévues;
 - (c) à s'assurer que de bonnes pratiques agricoles sont appliquées dans la conception et l'exécution des projets du secteur.

2. L'objectif du présent manuel n'est pas de définir en quoi consistent de bonnes méthodes agricoles. L'information et les lignes directrices à ce sujet sont déjà disponibles par l'entremise des services techniques. Par contre, le présent document cherche à informer les chargés de projet des conditions qui pourraient faire obstacle à l'application de bonnes pratiques agricoles, en dépit des intentions de la BOAD et des promoteurs du projet, ainsi que des problèmes qui pourraient se poser, lors de l'examen du projet¹, tels que ceux mentionnés aux alinéas (a) et (b) du paragraphe précédent.
3. Une agriculture durable prévient la destruction du sol en maintenant la productivité par un juste équilibre entre l'emploi d'intrants organiques et inorganiques, et la production. Elle considère que la capacité de production de la terre est un élément indispensable en matière de choix d'investissements. Elle reconnaît que la diversification est primordiale pour le développement agricole des régions montagneuses et que des facteurs externes comme la construction de routes pour un meilleur accès aux marchés est un préalable à cette diversification

Pratiques agricoles et gestion de l'environnement

4. La conservation des sols, conjuguée à des pratiques de culture visant à maintenir la productivité réduisent également les dommages causés à l'environnement, tels que la perte de la couverture végétale, l'augmentation du ruissellement, l'érosion du sol et l'envasement. L'usage judicieux d'engrais et de pesticides devrait, par exemple, être de mise afin d'enrayer les problèmes qu'entraîne leur utilisation irrationnelle et abusive,

¹ Les présentes lignes directrices ont été préparées sur la base des documents similaires des institutions internationales notamment le Groupe de la Banque mondiale et le Groupe de la Banque africaine de développement.

notamment l'eutrophisation, la contamination des eaux souterraines, la concentration des nitrates et le développement de résistances aux pesticides des espèces non visées. Les lignes directrices ci-après, relatives aux taux et aux techniques d'application, suffisent généralement à protéger l'environnement et le milieu social, sauf si la substance employée est toxique ou biologiquement néfaste. Le recyclage du fumier et des autres déchets est une pratique courante qui est considérée comme salubre pour l'environnement.

5. De bonnes méthodes agricoles seront presque certainement suivies si elles ont été établies d'après le type de projet, si elles correspondent bien à l'échelle de l'exploitation, si elles ont été diffusées et expliquées aux exploitants et si elles sont appuyées et encouragées par un service d'inspection, des mesures d'incitation et des sanctions. Ces méthodes doivent s'avérer pratiques, rationnelles et rentables pour l'exploitant, puisque c'est à lui que reviendra la décision de les adopter ou non, ce qui veut dire que des liens étroits devront être tissés entre les chercheurs et l'exploitant. Les chargés de projet porteront une attention particulière aux circonstances susceptibles d'entraver l'une ou l'autre des conditions mentionnées ci-dessus. Les plus communes de ces entraves sont les suivantes :

- Des politiques sectorielles ou nationales qui conduisent à des actions à court terme et à l'exploitation de la terre, des forêts et de la pêche à des coûts minimums, au détriment d'exploitations durables dont les coûts seraient plus élevés ou dont l'amortissement serait plus long;
- Un régime foncier déficient et un sens peu développé de la propriété qui n'encouragent pas la notion de responsabilité à l'égard des ressources naturelles;

- Des conditions de crédit qui requièrent des ouvrages et de l'équipement qui sont hors de la portée des petits exploitants;
- Le passage à des techniques de production intensive, comme l'élevage en parcs d'engraissement, qui n'est pas accompagné d'une assistance technique dans certains domaines, tels que celui de la gestion des déchets;
- Un manque de services de vulgarisation ou autre encadrement institutionnel similaire, nécessaires à la diffusion des connaissances et à l'assistance technique;
- Un intérêt insuffisant porté à l'inégalité d'accès aux technologies et aux moyens de production entre les hommes et les femmes;
- Des normes environnementales déficientes, tout particulièrement celles qui s'appliquent aux activités intensives telles que l'élevage en parcs d'engraissement, les piscicultures et les usines de transformation;
- De faibles moyens d'inspection sur le terrain pour assurer le respect des normes et des méthodes prescrites quand il s'agit, par exemple, de remblayage de cours d'eau, de reboisement ou de gestion des déchets;
- Un cadre juridique trop faible pour prendre les mesures qui s'imposent devant les dommages causés à l'environnement et la santé humaine ou dans les cas d'infraction;
- Un manque de méthodes de remplacement acceptables pour les exploitants;
- Des conditions de dialogue peu propices ou inexistantes entre les chercheurs et les agriculteurs.

6. La plupart de ces problèmes relèvent de l'aspect « institutionnel » de l'évaluation environnementale et sociale. Ils représentent un réel danger pour la bonne réalisation du projet, car contrairement aux prêts et crédits destinés à l'industrie et à l'infrastructure, dont plusieurs des impacts importants sur l'environnement et le milieu social sont évités par des changements dans la conception ou dans le choix des équipements, la plupart des projets agricoles partent de l'hypothèse que de bonnes méthodes agricoles suffiront à éviter ou à résorber les effets néfastes. Si la capacité de promouvoir, d'exécuter et, si besoin est, de faire respecter ces méthodes manque, alors il faut s'attendre à en voir apparaître les conséquences.

Impacts sur l'environnement et le milieu social

7. Il convient de distinguer deux types d'agriculture, soit les cultures irriguées et les cultures pluviales, car les problèmes relatifs à l'environnement et le milieu social diffèrent d'un type à l'autre. Les produits chimiques agricoles et l'irrigation suscitent les plus grandes préoccupations. Les problèmes d'érosion, de perte de fertilité des sols, de mauvaise exploitation des terres et de gestion inappropriée des bassins versants se posent le plus souvent.. Le développement durable de l'agriculture exige de réduire la perte en sols et en éléments nutritifs, de trouver un équilibre entre moyens de production et récoltes et de renforcer les liens entre les exploitants et les services de vulgarisation et de recherche. De meilleures relations entre exploitants et chercheurs encourageront tant l'application des principes de prudence environnementale et de développement durable que le recours à des méthodes appropriées.

Principaux impacts

8. La perte irréversible d'habitats naturels représente l'impact le plus important. Si cela est d'autant plus vrai qu'il s'agit d'espaces naturels, il ne faut pas oublier que les habitats dégradés, comme par exemple les milieux humides des secteurs urbanisés, ont également un rôle très utile. De telles pertes, d'une part, amenuisent les avantages économiques de l'environnement naturel et, d'autre part, accélèrent la disparition de la biodiversité. La construction de routes d'accès à l'emplacement du projet ainsi que le défrichement du milieu naturel pour la culture et le conditionnement des récoltes en sont les deux principales causes. Les routes d'accès risquent, par ailleurs, d'accentuer le phénomène en favorisant l'installation incontrôlée de populations. La disparition de ressources socio-économiques risque d'accroître la pression sur d'autres terres et d'encourager leur conversion. Ainsi, si l'on convertit les prairies, les éleveurs mèneront leurs troupeaux sur d'autres terres. Les populations autochtones sont particulièrement vulnérables devant une telle situation. De la même façon, si l'on destine à l'agriculture des terres vierges où vivent des espèces sensibles, comme c'est le cas dans les forêts tropicales, il faut mettre en avant des règles ainsi que des mesures de prévention et d'atténuation.

Impacts secondaires

9. Les impacts secondaires de l'agriculture sont, dans une large mesure, réversibles et évitables, bien qu'ils puissent être parfois graves. On les range en trois catégories :

(a) la contamination des eaux superficielles et souterraines par les produits chimiques agricoles;

(b) les effets des pesticides;

(c) les rejets d'effluents provenant de la transformation agro-alimentaire

La réduction ou la prévention de ces impacts étant relativement aisée, elle devrait, par conséquent, être une pratique courante.

Méthodes de défrichage

10. Le choix approprié de la méthode de défrichage employée contribuera largement au succès du projet agricole. Par exemple, le fait de défricher une forêt tropicale à l'aide de bouteurs ou de grosses chaînes entamera la fine couche de terre arable, exposera la terre infertile et accélérera l'érosion du sol.

Bois de feu

11. L'utilisation de bois de feu récolté dans la nature pour la transformation ou le séchage des plantes cultivées peut être extrêmement préjudiciable à l'environnement. Les projets qui font appel au bois de feu devraient prévoir la création de plantations à proximité des installations de transformation. Quant à l'évaluation des impacts sur l'environnement et le milieu social, elle doit vérifier si l'on se sert des résidus de récolte comme combustible au lieu de les recycler comme engrais organiques.

Impacts spécifiques à certaines cultures

12. Il est question ici de la production de café, de coton, de cacao, d'huile de palme, de sucre et de thé. Mis à part les impacts causés par le défrichage d'espaces naturels déjà mentionnés, les procédés de transformation aggravent l'atteinte portée à l'environnement et la santé humaine, particulièrement lorsqu'il s'agit de l'élimination des eaux de

lavage extrêmement polluantes. Il faut insister sur le fait que la plupart des effluents peuvent être recyclés, surtout ceux des usines de sucre, de caoutchouc et d'huile de palme, qui représentent de précieuses sources d'éléments nutritifs pour les cultures. Les résidus de récoltes comme la bagasse et la pelure de fève de cacao, qui ne sont pas employés pour la production de vapeur, devraient pouvoir être recyclés, servir à l'alimentation du bétail ou à la fabrication de carton ou de planches ou être transformés en gaz combustible ou en compost, plutôt que d'être simplement déversés dans les ruisseaux voisins comme cela se pratiquait autrefois. Le séchage du café et du thé, le raffinage du sucre et d'autres procédés peuvent se faire au moyen de bois de feu, en suivant les recommandations mentionnées au paragraphe 11. Quant aux fumées produites par le brûlage des champs de canne à sucre avant récolte, elles représentent, si elles sont correctement gérées, davantage un inconvénient qu'un problème d'environnement. Il faut, par contre, porter une attention particulière à la culture du coton qui requiert plus de pesticides que la plupart des autres cultures et qui pose donc un problème réel.

Production de tabac

13. La BOAD n'investit pas dans la production de tabac.

Élevage

14. Pour la BOAD cette activité a les mêmes conséquences irréversibles que la construction de routes d'accès qui détruit les habitats naturels ou la

conversion de ceux-ci en pâturages. Ce problème est d'autant plus critique dans le cas de grands élevages ou ranchs. L'évaluation des impacts sur l'environnement et la santé humaine montrera que la création de ces ranchs porte atteinte au milieu naturel de façon irréversible.

15. Une surveillance constante de la capacité de charge des pâturages s'impose pour éviter le surpâturage des terres en temps de sécheresse. Les animaux domestiques ont besoin de s'abreuver quotidiennement et il est difficile de les empêcher de détruire la végétation qui entoure les points d'eau. Il serait donc bon, lors de l'élaboration du projet, d'évaluer les possibilités de recourir à des animaux semi-domestiques, qui n'ont pas besoin d'eau tous les jours et, parce qu'ils sont plus résistants aux piqûres d'insectes, de la mouche tsé-tsé, par exemple, ne requièrent pas de biocides. De plus, ces troupeaux se nourrissent d'une végétation beaucoup plus variée, se déplacent pour brouter et se reproduisent mieux, à moyen et à long terme.

16. L'usage de pesticides ainsi que les effluents des abattoirs ont les mêmes effets réversibles et évitables.

Pêche

17. La pêche en eau douce a, dans l'ensemble, peu d'impacts néfastes sur l'environnement; bien au contraire, elle est plutôt considérée comme étant inoffensive, tout spécialement lorsqu'il s'agit d'étangs qui se trouvent en

aval des habitations et qui offrent, de par leur emplacement, l'avantage de récupérer et de recycler les eaux usées domestiques. En matière d'aquaculture, de trop fortes concentrations d'activités risquent de créer un problème de pollution des eaux mais, d'une manière générale, il serait bon que la BOAD encourage le potentiel halieutique des projets hydrauliques, en particulier lorsqu'il s'agit de bassins de retenue.

18. La transformation irréversible d'espaces naturels du littoral, de mangroves ou d'autres milieux humides constitue l'impact le plus important des projets axés sur la production de crevettes.

Impacts humains et santé des populations

19. Le déplacement de populations constitue certainement l'impact le plus important que peuvent avoir les projets agricoles, en particulier les projets de bassins de retenue pour l'irrigation. Les questions se rapportant au déplacement de populations n'ont pas été suffisamment bien traitées par la BOAD de par le passé. Pour cette raison, celle-ci a décidé de formuler à ce sujet une politique et des lignes directrices, particulièrement pour les cas où des populations autochtones sont touchées. Par ailleurs, tous les projets devraient tenir compte de l'utilisation des terres et de leur importance pour l'économie locale et les considérer comme source alimentaire, notamment en période de mauvaises récoltes. Il faut aussi que, dans les cas où il y a conversion de terres, les projets prévoient explicitement des plans de substitution ou de remplacement de ces ressources, tant pour des raisons d'équité que pour éviter un surcroît de pression sur les autres régions.

20. Les projets de pêche, d'élevage et d'irrigation peuvent avoir des effets négatifs sur les moyens de subsistance et sur la condition des femmes, en ce sens que certaines activités risquent d'accroître leur charge de travail sans pour autant augmenter notablement leurs revenus ni apporter d'importants avantages en retour. Bien souvent, la mécanisation des activités de pêche (y compris des crevettes) diminue les chances d'emploi pour les femmes qui ne connaissent pas les nouvelles techniques et n'ont pas accès à la commercialisation des produits.

21. L'utilisation des pesticides a des effets néfastes sur la santé humaine et sur l'environnement. Les pesticides les plus souvent retrouvés dans les organismes humains sont les pesticides les plus puissants et qui possèdent des propriétés de bioaccumulation